

### Edito : L'urgence d'une réduction de l'utilisation des pesticides en Europe.

Le MDRGF et les associations du réseau PAN Europe ont rédigé en 2001 une proposition de Directive européenne pour la réduction de l'utilisation des pesticides en Europe (PURE). Face à cette proposition, la Commission européenne a mis en chantier la **préparation d'une « Stratégie Thématique pour l'utilisation durable des pesticides »** ! Ce texte, encore en projet, est très insuffisant. Actuellement, la Commission soumet ce projet aux commentaires du public via une consultation sur internet. C'est l'occasion ou jamais de faire entendre votre voix sur ce sujet et de manifester votre attachement à certains points fondamentaux que nous voudrions voir inclus dans ce texte, tel que l'existence d'un objectif chiffré de réduction de l'utilisation des pesticides, la mise en place de plans nationaux ou encore l'interdiction des pulvérisations aériennes...

**Faites vous entendre, participez à cette consultation !** Le MDRGF vous aide à remplir le questionnaire en ligne et vous propose d'envoyer une lettre supplémentaire pour pallier les manques contenus dans ce questionnaire restrictif. (page 7)  
Ecologiquement vôtre,  
François VEILLERETTE  
Président du MDRGF

### Le MDRGF soutient la bio

A l'appel de la Fédération Nationale des Agriculteurs Bio, **1000 agriculteurs ont manifesté le 7 avril 2005 à Paris** pour demander des mesures immédiates en faveur de la bio.



Cette mobilisation témoigne de l'envie et du besoin de cette profession, fortement pénalisée par les modalités actuelles d'attribution des aides agricoles, de se faire entendre et reconnaître comme acteurs essentiels de la vie économique, politique, sociale, et...environnementale.



**Des organisations écologistes, (dont le MDRGF, Greenpeace, Objectifbio 2007...), des associations de consommateurs, des représentants de partis politiques (PS, Verts, Cap 21) sont venus exprimer leur soutien lors de cette journée.** *Suite p 2*

SOMMAIRE	
Edito du Président – Manif bio	P. 1
Revue de presse - site	P. 2
Procès UIPP	P. 3
Conférences du MDRGF	P. 4
Contre un stockage de pesticides.	P. 5
La législation des chimiques	P. 6
Stratégie thématique	P. 7
Statuts et adhésion MDRGF	P. 8

## Les nouvelles du MDRGF

### Suite manif bio

Il faut savoir que les agriculteurs bio touchent jusqu'à 40% d'aides en moins que leurs collègues travaillant en agriculture chimique, ce qui est pour le moins paradoxal alors qu'ils produisent des produits sains sans polluer leur environnement!

La future loi d'orientation agricole ne montrera probablement aucun changement de cap par rapport à aujourd'hui. L'agriculture biologique restera alors seulement considérée comme une diversification possible. **Nous espérons cependant assister à l'éveil d'une véritable volonté politique en faveur d'un changement de système qui entraînerait une revitalisation du monde agricole français, la fin de la désertification des campagnes, et ce en répondant aux attentes de la société et des consommateurs.**

### Les nouveautés du site



Retrouvez en ce moment sur [www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org) nos nouveaux dossiers sur les OGM, l'irradiation des aliments, les produits chimiques, et les alternatives à l'agriculture intensive. Avec toujours en ligne un dossier complet sur les pesticides. N'hésitez pas à vous inscrire à notre liste de diffusion pour recevoir régulièrement des informations sur ces différents thèmes.

### Revue de presse

#### TV - France 2



F. Veillerette en face à face avec J-C Bocquet

Lors du 13h de F2 - Jeudi 3 mars, F. Veillerette s'est retrouvé confronté à JC Bocquet, directeur de l'UIPP, du fait de la campagne de pub de cette organisation vantant les « mérites » des pesticides.

#### Radios

Dans le cadre du procès contre l'UIPP et la promotion d'Objectifbio 2007 F. Veillerette et N. Lauerjat se sont retrouvés en compagnie de représentants de la FNAB (F. Thiéry, ex-Président et H. Thépaut, nouveau Président) à Radio Libertaire le 22 mars puis à Radio Aligre, le 7 avril, cette fois en présence de V ; Perrot (secrétaire général de la FNAB),

#### Campagne d'Agir Pour l'Environnement

Le MDRGF participe encore cette année à deux campagnes d'APE ; l'une sur la santé et l'environnement (n°21) et la seconde sur les OGM (n°22). Si vous souhaitez des exemplaires à distribuer de la campagne n°21, n'hésitez pas à nous en faire la demande.

#### Journaux

Retrouvez le MDRGF dans les derniers numéros de l'Ecologiste et Nature et Progrès.

## Point sur le procès contre l'UIPP

Après avoir déposé un référé pour demander l'arrêt de la campagne de publicité de l'UIPP pour les pesticides, le **MDRGF et les autres plaignants ont été déboutés** par une ordonnance du 16 mars 2005.

### Petites Analyses juridiques de cette ordonnance :

Lors des débats, l'UIPP et les magazines ont plaidé l'absence d'intérêt à agir du MDRGF. Cet argument a été écarté par le magistrat, qui reconnaît au **MDRGF une complète capacité à agir en la matière**, ce qui est une victoire incontestable.

**Notre demande de suspension de la campagne se fondait sur la violation du Code de la Consommation en matière de publicité mensongère et comparative.** Or, le jugement rendu ignore totalement les fondements juridiques de cette demande. Le jugement laisserait croire que tout produit introduit légalement sur le marché pourrait s'exonérer des dispositions du Code de la consommation en matière de publicité illicite. Or si l'on se rapporte à la décision rendue par le TGI de Nanterre le 9 février 2005 sur cette même campagne, le juge retient une conclusion diamétralement opposée !

Cet appel sera jugé le **mardi 24 mai au TGI de Rennes**.  
Venez nombreux nous soutenir lors de cette journée !

### Des associations belges dénoncent à leur tour la campagne de l'UIPP

A la suite de l'action menée par le MDRGF, Inter-environnement Wallonie et le Réseau éco-consommation ont à leur tour dénoncé la campagne de publicité mensongère que l'UIPP mène actuellement. **Ces associations ont déposé une plainte au jury d'éthique publicitaire.** La grogne monte d'autant plus dans toutes les associations européennes que cette campagne de pub semble s'inscrire dans une stratégie de communication et de « sensibilisation » européenne des fabricants de pesticides.

### Pourquoi faire appel de cette décision ? Deux raisons majeures :

- Le juge a semble-t-il considéré que la campagne qui lui a été soumise ne dénigre pas les autres types de développement agricole, dans ce cas pourquoi toutes les informations relatives à l'Agriculture Biologique qui figurait sur le site [www.protectiondesrecoltes.fr](http://www.protectiondesrecoltes.fr) ont disparu ?.

- La seconde raison se trouve dans un commentaire inattendu du magistrat. En effet, celui-ci considère que "sur la base des éléments soumis à la présente juridiction la campagne lancée par l'UIPP se présente certes habilement mais sans ambiguïtés comme une opération de communication (...)".

Il sera donc particulièrement intéressant de demander à la Cour de nous expliquer comment on peut considérer comme une habileté le fait de jouer avec la loi pour faire passer pour inoffensif des produits toxiques et dangereux comme les pesticides.

**Nous avons donc fait appel de cette décision du TGI de Rennes avec ObjectifBio 2007. L'intérêt à agir du MDRGF, dans cette affaire, a de nouveau été reconnu et une date a été fixée pour l'audience de l'appel.**

## Le MDRGF informe et se forme



F. Veillerette a participé à un cycle de conférences organisées par des associations locales dans la région de **Bordeaux**, en compagnie du toxicologue JF Narbonne. Les deux hommes s'étaient déjà retrouvés ensemble à **Angers** pour intervenir dans un Lycée agricole.

Après notre passage dans le bordelais, nous nous sommes rendus à la demande de la municipalité à **Methey (Isère)** pour une conférence et diffusion d'informations.

F. Veillerette s'est aussi rendu sur l'invitation du Groupement d'Agriculteur Bio d'**Avignon** à leur AG en présence de Larbhi Bouguerra

Nous avons aussi participé à différentes conférences notamment à la Cité Universitaire Internationale de **Paris** avec pour thème « La santé compte-t-elle vraiment face aux pratiques industrielles et agricoles ? » Avec P. Savin, juriste au Cabinet Savin Martinet Associés, Paris. JC Bocquet, Directeur l'UIPP. Th Joindot, ministère de l'écologie

### Le MDRGF rencontre les Zamapistes de Midi-pyrénées

#### Un cycle de conférences formateur

12/04 à 10h : Films débat à l'université du Mirail et à 20h30 Conférence Toulouse ENSEEHT  
14/04 à 14h : conférence lycée agricole de Montauban et à 20h Conférence à la Maison du Peuple.  
15/04 à 20h : Film "femmes des bananeraies" + débat à l'Utopia Tournefeuille (banlieue Toulouse)



Un film de Luis Miranda, Costa Rica 52mn Documentaire  
Pendant plus de vingt ans, les multinationales américaines de production

bananière utilisent dans leurs plantations d'Amérique centrale un pesticide extrêmement nocif, le DBCP. On estime à plus de quinze mille le nombre d'hommes avant été intoxiqués au Costa Rica.



Delphine Garapn, Annie Weidknet - des AMAP  
F. Veillerette et N. Lauerjat

#### La philosophie des AMAP selon Annie Weidknet, Présidente

Instigatrice de la 1<sup>ère</sup> AMAP en région toulousaine, Annie Weidknet explique que l'association ne fait aucun bénéfice. L'AMAP se contente de mettre en contact agriculteurs et consommateurs. Au-delà d'un rôle « d'entremetteur », elle offre aux citoyens la possibilité de renouer avec la nature et les incite à se soucier de ce qu'ils ont dans leur assiette. « Echanges de recettes, journées à la ferme, visites des exploitations, autant de prétextes, ajoute-t-elle, à bâtir un « vivre autrement ». MDRGF Infos n°6 page 4

## Le MDRGF s'engage contre un entrepôt de stockage de pesticides dans le Nord

La société Act'Appro, située dans le Pas de Calais, a déposé un dossier pour demander l'autorisation d'agrandir son site de stockage de pesticides jusqu'à la capacité de 2 400 tonnes, dont 666 tonnes classées T et 15 tonnes T+ (toxique et très toxiques). Le seuil de classement d'un stockage en catégorie « Seveso haut » est de 500 tonnes seulement !

L'association écologiste locale NATS (Non à Ternois Seveso) se pose des questions. «*Pourquoi ce dossier, n'est-il toujours pas passé devant le Conseil Départemental d'Hygiène ?* », le CDH aurait dû l'étudier dès février, s'interroge F. Lefèvre (Président de NATS). Si ce dossier est sans risque, pourquoi la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) a-t-elle émis un «*avis défavorable*» sur le choix de rejet des eaux en milieu naturel présenté par Act'Appro? Comment se fait-il, aussi, *que nous n'ayons pas encore eu connaissance des résultats de l'enquête publique?* »

A la demande de la NATS, le MDRGF a étudié le dossier préalable à l'autorisation déposé par la société Act'Appro. Nous avons eu la stupeur de trouver que certains de ces pesticides sont interdits d'emploi en France et en Union Européenne depuis plusieurs années ! Certains de ces produits contiennent des substances actives interdites comme l'Atrazine, le Terbufos (classé T), l'Endosulfan (classé T) ou encore le Parathion méthyl, (classé T+ !).

Le MDRGF a immédiatement prévenu le Préfet du Pas de Calais par lettre en le mettant en garde contre les dérives présentées par cette situation. Plusieurs semaines après l'envoi de cette lettre, nous n'avons toujours eu aucune réponse du Préfet.

A ce jour, les riverains n'ont toujours pas reçu les résultats de l'enquête publique et ne savent pas pourquoi Act'Appro veut stocker des pesticides interdits !

**Les membres de NATS se sont réunis pour faire état de leurs dernières découvertes Ternas, future « décharge » pour pesticides ?**



**La voix du Nord, 27 Mars 2005**

... Suite aux nombreux contacts pris par les responsables de l'association, l'un d'entre eux – le Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF) présidé par F. Veillerette – s'est avéré très important. Si ce n'est même capital puisqu'après «un examen rapide des formulations représentant 90% du stockage», il a découvert «qu'une demi-douzaine de spécialités interdites à l'emploi en France, et ce depuis plusieurs années», étaient inscrites dans la liste «des pesticides les plus toxiques devant être stockés sur le site» de Ternas...

Le MDRGF va continuer à aider les associatifs locaux en se rendant le 16 mai prochain à une soirée conférence à laquelle participeront également de nombreux élus, locaux, régionaux ou nationaux, opposés au projet...

A suivre !

## La législation, un casse-tête à simplifier

### Quelle loi pour quels produits chimiques ?

#### Les biocides

On désigne par "biocides" les pesticides à usage non agricole. On distingue 4 groupes :

- les désinfectants (hygiène humaine et vétérinaire, eaux de boisson...),
- les produits de protection (du bois, des conteneurs ...),
- les produits antiparasitaires (rodenticides, insecticides ménagers ...),
- les autres produits (protection des aliments, antisalissures ...).

La directive communautaire **98/8/CEE** relative à la mise sur le marché des biocides harmonise la réglementation des Etats membres de l'UE.

#### Les pesticides

Les pesticides, à usage agricole, commercialisés (ou spécialités commerciales) sont composés d'une ou plusieurs matières actives auxquelles ont été ajoutés d'autres substances: produits de dilution, surfactants, synergisants... afin d'améliorer leur efficacité et de faciliter leur emploi.

L'évaluation des substances actives entrant dans la composition des produits phytosanitaires est réalisée dans le cadre de la directive européenne **91/414 CEE**.

Pour l'évaluation des substances actives qui a lieu dans le cadre réglementaire européen, la France est impliquée soit comme pays rapporteur soit comme pays examinateur l'analyse du ou des pays rapporteurs. Chaque Etat membre prend en effet en charge l'évaluation d'une série de substances actives,

En France, la commercialisation d'une spécialité commerciale est subordonnée à la délivrance d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), octroyée par le Ministère de l'Agriculture. L'AMM des produits relève de la compétence de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) qui s'appuie sur plusieurs instances composées d'experts. Sont notamment évalués l'efficacité technique du produit et le risque toxicologique. C'est ensuite le Comité d'Homologation des produits phytosanitaires qui élabore une proposition de décision au vu de ces évaluations. Le Ministre de l'Agriculture prend la décision finale.

#### Les autres produits chimiques

Un projet de directive, une loi pour 2006 ? : **REACH** - enRegistration, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques.

La Commission européenne dans son Livre Blanc du 13 février 2001 recommande aux industriels « de ne mettre sur le marché que des substances qui ne présentent pas de dangers »..., elle propose donc un projet de réglementation qui est discuté en ce moment: le système REACH (L'écologiste septembre 2004 Vol. 5 n°2).

Pour la première fois, les industries chimiques devront fournir les données de sûreté sanitaire et environnementale sur toutes les substances qu'elles produisent. Les fabricants et importateurs de substances chimiques produites ou importées à plus d'une tonne par an et commercialisées depuis plus de 20 ans (soit environ 30 000 molécules) devront enregistrer ces substances auprès d'une agence centrale et fournir des données sur les caractéristiques et les usages de celles-ci. Cette information sera évaluée, et les substances les plus dangereuses dites "extrêmement préoccupantes" seront sujettes à une procédure d'autorisation.

# Une consultation citoyenne pour une nouvelle législation relative à « l'utilisation durable » des pesticides

## Explication

L'UE prépare une législation appelée stratégie thématique sur l'utilisation « durable » des Pesticides. A cette occasion elle organise une consultation en ligne sur le projet de texte. **Ce texte est insuffisant.** Dans plusieurs cas, la formulation des questions et le choix limité des réponses pour cette consultation ne nous permettent pas d'exprimer complètement notre opinion. Réagissez de toute urgence et participez à cette consultation en ligne, avant le 12 mai. Deux étapes pour se faire entendre et s'exprimer sur la future législation concernant les pesticides

## Action

### 1. Répondre à la consultation :

Pour suivre le guide de réponses que nous vous proposons, nous vous conseillons de vous rendre sur [www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org), et d'aller dans « Consultation sur les pesticides », laissez vous ensuite guider en téléchargeant notre guide simplifié.

### 2. Ecrire directement aux responsables :

Par ailleurs, nous vous invitons à envoyer la lettre ci-après par mail qui vient en complément des réponses faites lors de la consultation à la Direction Générale de l'Environnement - Protection de la Nature et de l'environnement -

**Par mail :** Service biotechnologie et pesticides ENV-SustainablePPP@cec.eu.int

**Par fax :** à M. Martin 32 2 298 88 74

**Par courrier :** Mr Hervé Martin, Head of the Biotechnology and Pesticides Unit, Environment DG, European Commission, Office BU-5, 02/137, B-1049 Bruxelles, Belgium.

Il faut mentionner à chaque fois "Sustainable use of pesticides: IPM consultation" (ou Usage Durable des Pesticides : Consultation IPM) sur le courrier.

Merci de nous signaler votre participation à cette action afin de suivre l'évolution de cette consultation au niveau national.

Et n'oubliez pas de signer votre lettre !

## Ecrire directement aux responsables

A Hervé Martin

cc: Klaus Berend, Eric Liégeois

*Objet: Consultation Internet sur l'utilisation durable des pesticides*

Cher M. Martin,

*Dans plusieurs cas, la formulation des questions et le choix limité des réponses pour la consultation IPM sur l'utilisation durable des pesticides ne nous permettent pas d'exprimer complètement notre opinion. Nous avons rempli et envoyé le questionnaire en ligne mais nous ressentons le besoin de vous faire un envoi complémentaire sur certains sujets de façon à nuancer nos réponses au questionnaire (voir annexe\*).*

*Notre réponse à cette consultation doit également prendre en compte les commentaires de PAN Europe à l'occasion de l'évaluation de l'étude d'impact « Evaluation des impacts économique des mesures spécifiques à inclure dans la Stratégie Thématique sur l'utilisation durable des pesticides »*

*Nous espérons que nos réponses plus nuancées vont être prises en considération et prises en compte dans la publication des résultats de cette consultation.*

*Cordialement*

**\*Pour ce qui est des annexes, et si vous n'avez pas d'accès Internet, merci de nous les demander pour que nous puissions vous les transmettre.**

## Les nouveaux statuts

Du fait de l'action en justice menée contre l'UIPP, nous avons été amenés à modifier nos statuts. Ces derniers ont été adoptés lors d'un AG extraordinaire qui s'est tenue à Milly sur Thérain le 25 mars 2005. Ils ont été déposés en préfecture le lendemain. L'esprit général a été conservé mais certains points ont été spécifiés avec l'aide d'une juriste, Séverine Millet, que nous remercions ici pour sa collaboration ainsi que les membres du bureau pour leur relecture critique. Les changements notables concernent les articles 2 (Objet de l'association) et 10 - 10 bis (CA et bureau). Ces nouveaux statuts sont disponibles sur simple demande.

Plus que jamais **Le MDRGF reste mobilisé** pour défendre l'environnement face aux atteintes multiples auxquelles il est soumis et proposer des alternatives. **Pour que nous puissions continuer cette action citoyenne nous avons besoin de vous!** Car plus une association a de membres, plus elle est forte et crédible, **plus la réflexion y est riche et plus sa voix compte.**

## AIDEZ OU REJOIGNEZ le MDRGF

Si nous voulons préserver l'avenir des générations futures nous devons agir dès aujourd'hui. Rejoignez-nous et soutenez nos actions! Vous serez informé régulièrement de notre travail et recevrez notre lettre d'information. Par avance MERCI de ce soutien!

Mme/M/Melle: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

O Adhésion chômeur ou bas salaire : 8€

O Adhésion de base : 23€

O Adhésion de soutien : 38€

O Adhésion d'aide : .....€

O Je fais un don libre de.....€ au MDRGF

Si vous souhaitez agir autrement, devenez bénévole actif : renseignements à Nadine Tel : 01 45 79 07 59.

Coupon à retourner au MDRGF, accompagner de votre règlement

## L'AGENDA Avril-Juin 2005

1<sup>er</sup> mai : Conférence de F. Veillerette à 11h avec L. Le Goff + Stand à la foire bio de Tregunc Rens. : association PARESSSE, Gwendoline Andrieux Tel : 0298065862

Du 5 au 8 mai : Foire de Rouffach Stand + Conférence de FV le Dimanche à 13h

16 mai : Conférence dans le Nord Ternas - stockage de pesticides

4 juin : Conférence à Issoudun Rens. : M. Cendrier Tel : 0254215508

7 juin : Conférence de FV. Lancement d'Objectifbio 2007 à Annecy avec Ph. Desbrosses et G. Klein

16 au 18 juin : FSL à Barcelone avec les amis de la Terre

18 juin : Foire bio d'Etaie Stand

## MDRGF

[www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org)

**Siège :** 7 rue Principale, 60380 St-Deniscount.

Tel/fax : 03 44 82 70 37 [courrier@wanadoo.fr](mailto:courrier@wanadoo.fr)

**Bureau :** 92 rue de Richelieu 75002 Paris.

Tel/fax : 01 45 79 07 59. [mdrgf2@wanadoo.fr](mailto:mdrgf2@wanadoo.fr)